

## Règlement de la 8<sup>e</sup> édition de la Course du Fort'iche

### Article 1 ORGANISATION

Les Fort'iches du Lauragais, section course à pied de l'Association Sportive Ayguesvivoise, organisent « La Course du Fort'iche » le samedi 31 août 2024. Les départs des différentes courses se feront au niveau du terrain de rugby du complexe sportif d'Ayguésvives, allée Des Droits De L'Homme Et Du Citoyen.

- 7h30 – 8h30 : remise des dossards au gymnase (avec possibilité d'inscription sur place),
- 9h00 : départ simultané de l'Amadou (5 km, 60m D+) et de La Bosse (11 km, 180m D+),
- 10h30 : podium des 2 courses 5 km et 11 km,
- 11h00 : courses jeunes, 1.5 km et 3 km (sans D+) - voir détails à l'Article 14,
- 11h30 : animation enfants, éveil ludique à l'athlétisme - voir détails à l'Article 15.

### Article 2 RÈGLES SANITAIRES ET FORCE MAJEURE

Le jour de la manifestation, l'ensemble des courses sera soumis aux potentielles règles sanitaires en vigueur et applicables à l'organisation des courses hors stade. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter la manifestation sans remboursement.

### Article 3 PARCOURS

L'Amadou (5 km, 60m D+) et La Bosse (11 km, 180m D+) empruntent un parcours nature (routes et chemins) autour d'Ayguésvives. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation. Les courses ne sont pas ouvertes aux marcheurs et aux canicross.

### Article 4 ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement pour le 5 km et le 11 km se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguésvives la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h30 et 8h30). L'organisation ne gère pas de liste d'attente.

Le montant de l'inscription de la course est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 5€ pour le 5 km et 11€ pour le 11 km.

Toute participation à la course 5 km et à la course 11 km est soumise à la présentation d'un **certificat médical** (voir détails à l'Article 5) ou d'un **Parcours Prévention Santé FFA** (voir détails à l'Article 6). Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge du participant au 31 décembre 2024.

Pour les mineurs, l'inscription doit être signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale.

Course	Catégories autorisées (mineurs)	Année de naissance
L'Amadou	U16 / Minimes U18 / Cadets	Année 2010 et avant
La Bosse	U18 / Cadets	Année 2008 et avant

## **Article 5 CERTIFICAT MÉDICAL**

Tout participant est soumis à la présentation obligatoire :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ou d'un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- ou **d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- ou **d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Note : les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont pas valables.

### **POUR LES ATHLÈTES MINEURS : QUESTIONNAIRE SANTÉ ET AUTORITÉ PARENTALE**

Conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai), la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire pour les personnes mineures. Désormais, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur, dont le contenu a été fixé par un arrêté du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès des organisateurs que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

## **Article 6 PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ FFA**

Tout participant majeur devra satisfaire au **Parcours Prévention Santé (PPS)** FFA. Cela signifie que, pour son inscription à la course, il devra fournir son numéro PPS valide aux organisateurs. Pour l'obtenir, il devra, dans les trois mois précédant la course, suivre le Parcours Prévention Santé sur la plateforme web dédiée : <https://pps.athle.fr>.

Pour les athlètes mineurs, l'autorité parentale doit attester qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif (voir détails à l'Article 5).

## **Article 7 DOSSARDS**

Le nombre maximum de dossards attribué pour le 5 km et le 11 km sera limité à 500. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de dossards par course en fonction de l'affluence toujours dans la limite de 500 dossards.

Le dossard fourni doit impérativement être porté à l'avant par tous les coureurs de manière visible (couleur et numéro). Les portes-dossards sont acceptés.

Le retrait des dossards s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguésvives : la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h30 et 8h30).

## **Article 8 SÉCURITÉ**

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Malgré tout, la circulation n'étant pas coupée, la plus grande prudence est requise sur les portions empruntant les voies de circulation. Aucun véhicule avec ou sans moteur (y compris électrique) ne sera autorisé à accompagner les coureurs pendant la course. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Une assistance médicale sera assurée avec un poste de secours au niveau de la zone de départ de la course (au complexe sportif).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

## **Article 9 RAVITAILLEMENTS**

Des postes de ravitaillement sont prévus sur les circuits : 3 km pour l'Amadou ; 3 km, 5,5 km et 9,5 km pour la Bosse. Un ravitaillement complet est aussi prévu à l'arrivée (liquide et solide).

Les gobelets à usage unique seront limités sur les zones de ravitaillements. Il est donc demandé aux participants de prévoir **leur gobelet** ou **leur eco-cup personnel**.

## **Article 10 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS**

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation, sur le territoire français et sur son site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) », sur la page Facebook « Les Fort'iches du Lauragais » et sur le compte Instagram « fortiches31 » (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

## **Article 11 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs pour les 2 courses nature (5 km et 11 km). Le départ est commun à tous les participants de chaque course nature (5 km et 11 km). Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 2 courses nature (5 km et 11 km), les 3 premiers masculins et féminins de la course. Il n'y a pas de classement par catégorie d'âges. La remise des récompenses s'effectuera sur le lieu d'arrivée, avant les courses enfants, à 10h30.

## **Article 12 DOTATION**

Un cadeau sera offert aux inscrits des 2 courses nature (5 km et 11 km), en plus de la remise des dossards.

## **Article 13 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

#### **Article 14 COURSES JEUNES**

Le départ des courses jeunes 1.5 km et 3 km sera donné à 11h00 avec un départ différé. Une boucle sécurisée de 1.5 km, à parcourir 1 ou 2 fois, sera organisée autour du complexe sportif. Aucun adulte ne sera autorisé à accompagner les jeunes pendant la course. Un ravitaillement complet (liquide et solide) sera proposé à la fin des courses.

Le montant de l'inscription est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 2€ pour le 1.5 km et 2€ pour le 3 km. Les inscriptions et le paiement se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguesvives la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h30 et 10h45).

Le nombre de participants par course est limité à 50 pour le 1.5 km et à 50 pour le 3 km. Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge du participant au 31 décembre 2024.

<b>Course</b>	<b>Catégories autorisées</b>	<b>Années de naissance autorisées</b>
<b>Course de 1.5 km (sans D+)</b>	U12 / Poussins	Années 2013 et 2014
<b>Course de 3 km (sans D+)</b>	U14 / Benjamins	Années 2011 et 2012

Les courses de 1.5 km et 3 km ne sont pas chronométrées. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible sur le devant du corps. Les trois premières filles et les trois premiers garçons de chaque course seront récompensés.

Toute inscription devra être signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale. Celle-ci doit attester qu'elle a, avec le participant mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif.

#### **Article 15 ANIMATION ENFANTS**

L'animation ludique d'éveil à l'athlétisme aura lieu à 11h30. Un parcours d'obstacles sur la piste d'athlétisme et sur le terrain de rugby sera proposé. Les enfants pourront être accompagnés par plusieurs adultes qui se déplaceront à pied (marche ou course).

L'inscription est gratuite pour l'animation ludique. Elle s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguesvives : la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi de 7h30 à 10h45).

Le nombre de participants est limité à 150. L'animation est ouverte en fonction de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2024.

<b>Course</b>	<b>Catégories autorisées</b>	<b>Années de naissance autorisées</b>
<b>Animation ludique d'éveil à l'athlétisme</b>	Baby Athlé Éveil Athlétique	Années 2015 ou après

L'animation enfants n'est pas chronométrée. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible par l'enfant.

Toute inscription devra être complétée et signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale.

#### **Article 16 CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS**

Pour toutes informations, il est possible d'envoyer un mail à « [lesfortichedulauragais@gmail.com](mailto:lesfortichedulauragais@gmail.com) », un message sur la page Facebook « Les Fortiches du Lauragais » ou sur le compte Instagram « fortiches31 ». Des renseignements pratiques sur la course sont aussi disponibles sur le site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) ».